

DELIBERATION N° 01 - RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018 DU GRAND NANCY

Rapporteur : Mme RAVON

La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité (article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une obligation formelle de rendre compte de leur activité aux communes membres chaque année.

Ainsi, suite à l'élaboration et à la réception du rapport d'activité 2018 du Grand Nancy, celui-ci vous est aujourd'hui communiqué.

De plus, dans la continuité de la loi Grenelle 2 (article 255) qui a introduit l'obligation de présenter un rapport de développement durable pour certaines collectivités territoriales, le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 a fixé les modalités de mise en œuvre de cette mesure et le contenu de ce rapport en matière de développement durable.

En effet, l'article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le développement durable.

La métropole du Grand Nancy a fait le choix de présenter ces 2 rapports en un seul document, communiqué lors de la séance du conseil métropolitain du 20 septembre 2019.

Intervention de Monsieur le Maire :

C'est un document très détaillé et l'on y trouve de nombreux chiffres intéressants. Il nous permet de visualiser les actions faites en termes de développement durable et pour l'environnement.

Intervention de Madame Claude LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Vous ne serez certainement pas étonné, Monsieur le Maire, si nous vous disons que ce document nous laisse un peu dubitatifs. Parce qu'il présente de belles photos sur un papier au grammage de qualité, nous avons été tentés de chercher la mention "imprimé sur papier recyclé" et nous ne l'avons trouvée nulle part. Dommage pour une métropole qui se veut vertueuse... Il y aurait également beaucoup à dire sur la "ville plus verte" et ses places d'une triste minéralité, sur la présentation du budget qui détaille avec précision les dépenses et les recettes, la répartition des investissements, mais évoque discrètement "la maîtrise de l'endettement" sans en préciser le montant, à savoir 685M d'euros.

Mais arrêtons-nous là et venons-en à Ludres. 522 600 euros ont été consacrés à l'entretien des chaussées et des trottoirs, ce qui n'est pas négligeable. Néanmoins il existe un point noir : la rue Rabelais. Année après année, sont colmatées des fissures qui toujours réapparaissent parce que le sol travaille. Au printemps des travaux doivent être entrepris. Ils visent à une reprise complète des enrobés. Mais suffiront-ils à assurer une réfection durable de la chaussée ?

Autre point : à la page 47 de ce rapport, il est fait référence à la création, en 2018, d'un groupe de travail "Stratégie déchets" composé d'élus de chaque commune. Monsieur le Maire, quel élu référent avez-vous désigné pour représenter Ludres? Et, dernière question, ce groupe s'est-il emparé du problème des décharges sauvages, phénomène qui, si l'on en croit L'Est républicain, n'épargne pas la Métropole et lui coûte même 300 000 euros par an ? A priori le sujet n'apparaissait pas parmi les différentes propositions faites par ce groupe de travail et recensées dans la délibération n° 7 du Conseil métropolitain de mars 2019. C'est pourtant un sujet qui mérite d'être pris en considération.

Arrivée de Mme BERNIER.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je suis d'accord au sujet du papier ; pour un rapport sur le développement durable, il aurait été de bon ton de prendre du papier recyclé mais je ne maîtrise pas la totalité des opérations faites à la Métropole.

Concernant les chiffres présentés, nous parlons bien des dépenses et des recettes mais le taux d'endettement n'apparaît pas. Si nous avons une capacité de désendettement de 8 ou 9 années, cela fait environ 680 millions d'euros d'encours et un peu moins à la fin de cet exercice.

J'en conviens, l'endettement est important. Il correspond à la réalisation de nombreux investissements, pour certains sans aides des autres collectivités. En effet, lors de la construction du centre des Congrès de Nancy (65 millions d'euros), nous n'avons obtenu aucune aide alors que pour la construction de leur Centre des Congrès (67 millions), la ville de Metz a obtenu 10 millions d'euros de la Région et 10 millions du Département. Nous espérons simplement que le fait de ne pas avoir eu d'aides à cette époque, nous permettra de demander plus de subventions pour le dossier du tram.

Ensuite, le groupe de travail "Stratégie déchets" est piloté par Serge BOULY et le représentant de la ville de Ludres est Denis DEFFOUN. Si vous avez des questions et/ou des suggestions, nous les ferons remonter à celui-ci.

Concernant la rue Rabelais, elle est en expertise depuis plusieurs années. Comme elle se fissure constamment, des colmatages en surface ont été réalisés. Au printemps prochain, sera réalisée une mise en sécurité complète avec un soutènement et des analyses de sols seront effectuées. Ce sont de gros travaux qui nécessiteront d'interdire la circulation dans cette rue pendant quelques mois certainement. Les argiles sont des terres difficiles à maîtriser et le gonflement comme la rétraction est un phénomène naturel qui oblige à des fondations spécifiques (cf. l'aqueduc de Fléville).

Concernant les décharges sauvages, nous avons plusieurs fois été ciblés dans l'Est Républicain alors que cela concernait la commune de Chavigny. Le maire de cette commune en a été averti et les déchets ont été enlevés. Le problème se reproduira tant qu'une barrière ne sera pas installée. Aujourd'hui, il semblerait que l'Etat prenne en compte les réclamations des maires en instaurant des sanctions, mais encore faut-il trouver l'auteur des faits.

A Ludres, plusieurs personnes ont déjà été sanctionnées suite à des recherches. Les sanctions peuvent aller de 165 € (déchets trouvés dans la ville proche d'un point d'apport volontaire) à 1 500 € (déchets trouvés dans la nature). Dans le nord du département, c'est encore plus catastrophique, ce sont les entreprises des pays voisins qui viennent déposer leurs déchets. Je rappelle que la déchetterie de Ludres accepte l'intégralité des déchets des artisans, qui payent une contribution. En effet, lors de travaux réalisés chez un particulier, l'entreprise lui fait payer l'élimination des déchets. Il faut y être attentif. Si vous voyez des décharges sauvages, il faut nous l'indiquer. La propreté et le bien vivre en ville est l'affaire de tous.

Intervention de Pierre CLAUDOTTE :

Concernant les décharges sauvages, l'association FLORE 54 a mis en place un outil intitulé « Les sentinelles de la nature » permettant d'œuvrer pour la protection de la nature. Cette application permet de signaler les décharges sauvages afin de les recenser. Une formation aura lieu au printemps et j'en parlerai lors de l'assemblée générale de Ludres Marche.

Réponse de Monsieur le Maire :

Merci Pierre pour cette communication. Si tout le monde s'y met, nous arriverons à faire avancer les comportements de chacun.

A ce titre, je voudrais souligner l'excellent travail fait par le Conseil Municipal des Enfants, qui est très sensible à l'environnement et la propreté.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport d'activité et de développement durable 2018 du Grand Nancy.